REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 28 septembre 2021

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents:3 Absents:2

Votants : 4 (3 + I pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

1 1 OCT, 2021

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2021-50(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 7 octobre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

<u>Etaient présents</u> : Madame Patricia PAUL, l^{ère} vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3 eme vice-président,

<u>Était excusés</u> : Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau, Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice président (ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Claude CASTEL).

Objet: Demande de subvention LEADER - Groupement d'Action Locale Durance Provence

Le Président expose :

Dans le cadre de la fin de sa programmation 2014-2020, le programme LEADER a ouvert une série d'appels à projets répondant à divers objectifs centrés autour de quatre axes principaux :

- Territoire propre : zéro déchet, zéro gaspillage ;
- Initiatives pour un développement économique durable ;
- En avant vers un tourisme culture-nature ;
- Initiatives pour la cohésion sociale.

En considération de ces objectifs, le programme LEADER a notamment publié un appel à projet intitulé « Accroître l'offre de services à la population qui favorisent le lien entre les habitants et entre les générations ».

L'appel vise à développer les services et les lieux de vie pour les habitants, à renforcer les solidarités, les sociabilités et le mieux vivre ensemble, ainsi que de contribuer à la création d'emploi, en réponse à l'évolution des besoins du territoire.

L'appel fait notamment référence à la création d'espaces de cohésion sociale et de solutions favorisant l'employabilité des jeunes.

En réponse à cet appel, le SDIS 04 souhaite proposer des travaux de réfection de salles de formation ou de foyers des centres d'incendie et de secours situés dans le périmètre d'intervention du Groupe d'Action Locale Durance Provence, porteur local du programme.

Ce projet centrera son action sur des travaux concernant le chauffage et l'électricité des locaux ainsi que sur l'acquisition de matériel informatique afin d'offrir aux jeunes sapeurs-pompiers un espace de formation et de rencontre avec les anciens sapeurs-pompiers, propice à un échange d'expériences.

Le Groupe d'Action Locale Durance Provence, porteur local du programme, a récemment été contacté pour étudier l'éligibilité de ce projet.

Le GAL a insisté sur la nécessité de l'aspect intergénérationnel du projet pour garantir son éligibilité. Il a également dégagé d'autres critères évalués lors de la validation du projet :

- Eco-responsabilité : le GAL indique que ce critère doit au moins pouvoir ressortir dans les marchés passés dans le cadre du projet ;
- Innovation;
- Ouverts à différents types de public : l'espace créé à vocation à permettre la rencontre entre les jeunes et les anciens sapeurs-pompiers.

Le GAL garantit un taux minimum de financement FEADER du projet de 70%, pouvant monter jusqu'à 80%. L'appel prévoit un montant maximal de dépenses fixé à 150 000€ HT.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer et d'autoriser le président à signer l'acte d'engagement du SDIS 04 sur ce projet ainsi que l'ensemble des documents qui s'y rattachent.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

JEAN-CLAUDE CASTEL